

# PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni à Caen, salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents: M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés: MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres.

Pouvoirs: M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

<u>Etaient également présents</u>: M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, responsable des Assemblées, Mme Sylvie DURAND, responsable du département Concessions et Jérôme DANIEL, responsable du département Administration-Finances.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 24 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 19 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR, CONFORME A LA CONVOCATION: M. le Président précise simplement qu'une aide pour impayé de gaz propane sera présentée en séance. En effet, compte-tenu de l'urgence sociale, celle-ci a été accordée entre l'envoi de la note et la réunion du jour.

#### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

- 1. Approbation du procès-verbal du 23 février 2018
- 2. Compte-rendu des délégations
- 3. Marchés
- 4. Transferts de compétence
- 5. Actualités

# **DOSSIERS**

- 6. Compte administratif 2017
- 7. Affectation du résultat 2017
- 8. Budget primitif 2018 Budget Principal
- 9. Budget primitif 2018 Régie « EnR »
- 10. Budget primitif 2018 Régie « Mobilité durable »
- 11. Aides et contributions financières
- 12. Forfaits et conditions techniques, financières et administratives Eclairage public
- 13. Forfaits et conditions techniques, financières et administratives Signalisation Lumineuse
- 14. Tarification et conditions techniques, financières et administratives Bornes de recharge électriques

#### TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### Développement économique

15. Aides au développement du réseau électrique

#### Solidarité

16. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

#### Travaux

- 17. Programme d'extension du réseau public d'électricité 3ème tranche 2018
- 18. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité 3ème tranche 2018
- 19. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité 5eme tranche 2018
- 20. Rénovation de postes de transformation
- 21. Déclarations de sous-traitances
- 22. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- 23. Avenant à la convention de groupement de commande pour le traitement des poteaux béton
- 24. Aides financières Blainville-sur-Orne
- 25. Motion relative à la dotation FACÉ 2018

Q



#### **Nouvelles Technologies**

26. Nomination de 2 élus au Comité Stratégique « Mapéo Calvados »

#### Concessions Gaz

27. Aides financières - SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

#### Concession électricité

- 28. Renouvellement du contrat de concession
- 29. Convention PCT

#### Administration-finances

- 30. Financement par fonds de concours
- 31. Abandons de créances et admission en non-valeur 2015-2016
- 32. Frais de maîtrise d'ouvrage
- 33. Demande de subvention Office de Tourisme de Bayeux Intercom

#### Energie

- 34. Partenariat avec Bessin Urbanisme pour l'élaboration du PCAET du Bessin
- 35. Partenariat pour le prêt de l'exposition nomade « 2050 » Festival Ensemble de Pont l'Evêque
- 36. Accord d'itinérance avec le SDEM 50
- 37. Aides Financières
- 38. Projets photovoltaïques Sollicitation de subventions au titre de la DETR et DSIL 2018
- 39. Groupement de commande pour la fourniture et la pose de stations hydrogène
- 40. Partenariat Biomasse Normandie
- 41. Échéancier

#### I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

#### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2018

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la dernière réunion du 23 février 2018, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité.

#### 2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 1).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

#### 3) Etat des consultations

#### Résultats de consultations - MAPA > 50 000 € HT

Objet	Attributaire
Maitrise d'œuvre – Chaufferie Bois « Valdallière »	Groupement : Itherm Conseil/Architecture Mouvement
Panneaux à Messages Variables à simple et double face à poser sur des mâts indépendants	CHARVET INDUSTRIES
AMO « Petit cycle de l'eau »	Groupement: ESPELIA / SEBAN
Réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution d'électricité – Centre Aquatique « AQUANACRE »	SMAC





Concernant le dernier marché présenté, relatif à la réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution d'électricité - Centre Aquatique « AQUANACRE », les élus précisent qu'il sera nécessaire de sensibiliser l'attributaire sur la qualité de la prestation attendue.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les marchés aux sociétés nommées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.

#### o Consultations en cours de publicité ou d'analyse

Objet	Type de procédure	
Panneaux de chantier		
Traitement des transformateurs déposés HTA/BT	MAPA > 50 000 € HT	
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier	Appel d'offres	

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

#### o Reconductions de marchés

Objet/Lot		Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Maintenance copieurs Ol étages	LIVETTI des 1er et 2ème	KODEN (ex ABI GROUP)	12	2	07/06/2017	06/06/2020	1
Prestations d'expertise technique financière et	Lot 1 - Domaine de l'Electricité"	AEC	12	2	21/04/2017	20/04/2020	1
comptable	Lot 2 - Domaine du Gaz"	NALDEO / COGEDIAC	12	2	21/04/2017	20/04/2020	1
Fournitures de bureau	Lot 1 - Papiers de reprographie et d'impression	FIDUCIAL	12	2	27/06/2017	26/06/2020	1
Tournitules de buleau	Lot 2 - Petites fournitures de bureau	FIDUCIAL	12	2	27/06/2017	26/06/2020	1

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives:
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.





#### 4) Transferts de competences

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence et options
Belle-Vie-en-Auge (Bieville-Quétiéville et St Loup de Fribois)	28 février 2018	Eclairage Public

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence à la carte, visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE :
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision et d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

#### 5) ACTUALITES

#### COMMISSION LOCALES D'ENERGIE DU PRINTEMPS 2018 – 1ER BILAN

Même si les Commissions Locales d'Energie (CLE) du printemps n'ont pas encore toutes eu lieu, puisque celles de Creully-Douvres et de St Pierre sur Dives-Mézidon, se réuniront seulement lundi 3 avril et que la CLE de Caen Agglo est reportée au 10 avril, M. le Président propose de dresser un 1er bilan des 14 autres réunions.

Un dossier complet a été remis aux élus en début de séance. Celui-ci présente quelques tableaux récapitulatifs de l'évolution de la participation des élus et des collectivités à ces réunions locales, les résultats de l'enquête de satisfaction ainsi qu'une revue de presse.

Le taux de participation reste constant et les élus apprécient ces moments d'échange et de proximité. Ces derniers ont montré de l'intérêt pour l'ensemble des sujets présentés.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

#### COLLOQUE SUR LA MOBILITE HYDROGENE

M. le Président rappelle que le syndicat organise un colloque sur la thématique de la mobilité hydrogène le 10 avril prochain, au musée des Beaux-Arts de Caen, dans l'enceinte du Château.

M. Bruno DELIQUE précise que cette manifestation a pour objectif de mobiliser les acteurs publics et privés du Calvados, susceptibles de faire démarrer le marché de la mobilité l'hydrogène.

Sont ciblés les potentiels acheteurs de voitures hydrogène, à savoir les collectivités, les flottes d'entreprises et les segments du transport (marchandises, voyageurs ...).

A ce jour, 135 inscriptions ont, d'ores et déjà, été enregistrées (collectivités, associations, entreprises, enseignants, particuliers, ...).





#### M. le Directeur Général présente l'organisation de cette matinée et notamment les tables rondes proposées ;

Introduction: TOUT SAVOIR SUR L'HYDROGENE	Qu'est-ce que l'hydrogène     Sa production     Le transport et le stockage     Les différentes utilisations	Régis SAADI, <b>AFHYPAC</b> (Association française pour l'hydrogène et les piles à combustibles)
Table ronde 1 : HYDROGENE ET MOBILITE DURABLE	Panorama de la mobilité hydrogène     Une station hydrogène : comment ça marche ?	Régis SAADI, <b>AFHYPAC</b> (Association française pour l'hydrogène et les piles à combustibles) Julien BRUNET, <b>Symbio</b> Geffroy VILLE, <b>ATAWEY</b>
Table ronde 2 : RETOURS D'EXPERIENCE	Département de la Manche     Projet Vents Du Nord à Tupigny     Entreprise CHERAU     Visiocom	Valérie NOUVEL, Département de la Manche Nicolas UGALDE-LASCORZ, Groupe Vents du Nord Guillaume CHARPY, Transports CHEREAU Arnaud WACRENIER, Visiocom
Table ronde 3: QUEL AVENIR POUR LA MOBILITE HYDROGENE EN NORMANDIE?	Eas-HyMob, le programme de mobilité hydrogène normand     Comment contribuer localement au développement de la mobilité hydrogène?	Région Normandie SDEC ENERGIE

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

M. le Président rappelle que la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

Elle est réglementairement composée, à part égale, de deux collèges d'élus, représentants le SDEC ÉNERGIE et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP).

Le décès, en mars dernier, de M. Roland TOUPOTTE, délégué de Tracy-sur-Mer et représentant de la CLE de Bayeux, a pour conséquence de ne plus respecter cette règle d'égalité de nombre de représentants de chacun des collèges.

Le règlement intérieur de cette commission consultative prévoyant explicitement deux représentants par communautés de communes (soit 32 au 1<sup>er</sup> janvier 2018), le Président propose de soumettre l'adaptation de la liste du collège du syndicat à la Commission Consultative pour la Transition Energétique à l'approbation du Comité Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition et décide de soumettre au Comité Syndical du 5 avril 2018 l'adaptation de la liste du collège du syndicat à la Commission Consultative pour la Transition Energétique.

#### ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

M. le Président rappelle que la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE aura lieu le 5 avril 2018, à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen/St Contest.

Ce Comité Syndical sera, notamment, l'occasion d'accueillir les 3 nouveaux représentants élus à l'occasion des dernières CLE de Caen Sud, Lisieux-Moyaux et d'Aunay-Bény-Caumont.



JE



Il s'agit, respectivement, de:

- M. Didier ALPHONSE, délégué de Fresney-le-Puceux ;
- M. Daniel VERGER, délégué de Moyaux ;
- M. Jean-Marc LAFOSSE, délégué de Souleuvre-en-Bocage (Etouvy).

#### M. Bruno DELIQUE présente l'ordre du jour de cette prochaine réunion, à savoir :

tés du syndicat  Election  Dossiers	<ul> <li>Etat des adhésions et des transferts de compétences;</li> <li>Renouvellement du contrat de concession d'électricité;</li> <li>Compétences « Petit cycle de l'eau »;</li> <li>Motion relative à la baisse de la dotation FACÉ 2018?</li> <li>Election d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical, parmi les é représentants actuellement en exercice.</li> <li>Compte administratif et compte de gestion 2017;</li> <li>Affectation du résultat 2017;</li> </ul>
Election	<ul> <li>Compétences « Petit cycle de l'eau » ;</li> <li>Motion relative à la baisse de la dotation FACÉ 2018 ?</li> <li>Election d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical, parmi les é représentants actuellement en exercice.</li> <li>Compte administratif et compte de gestion 2017 ;</li> </ul>
Election	<ul> <li>Motion relative à la baisse de la dotation FACÉ 2018 ?</li> <li>Election d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical, parmi les é représentants actuellement en exercice.</li> <li>Compte administratif et compte de gestion 2017 ;</li> </ul>
	<ul> <li>Election d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical, parmi les 6 représentants actuellement en exercice.</li> <li>Compte administratif et compte de gestion 2017;</li> </ul>
	représentants actuellement en exercice.  - Compte administratif et compte de gestion 2017 ;
	- Compte administratif et compte de gestion 2017 ;
Dossiers	·
Dossiers	- Affectation du résultat 2017 ;
Dossiers	
	- Budget principal 2018 ;
	- Budget annexe 2018 régie « EnR » ;
	- Budget annexe 2018 régie « mobilité durable ».
Finances	- Aides et contributions financières 2018;
	- Forfaits EP/SL/IRVE ;
	- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
Congonion électricité	- Convention modifiant les dispositions du cahier des charges de
Concession electricite	concession concernant la PCT.
Energia	- Modification de la composition de la Commission Consultative pour la Transition
Energie	Energétique.
Folginade Public	- Conditions administratives, techniques, et financières.
Loiditago i abito	Contained durining during to similar dos, et initialists con
Signalisation	- Conditions administratives, techniques, et financières.
Lumineuse	Conditions duministratives, cosmiques, et municiores.
IRVE	- Conditions administratives, techniques, et financières.
	Concession électricité  Energie  Eclairage Public  Signalisation

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

#### ETUDE D'OPPORTUNITE SUR L'APPORT DU SYNDICAT EN MATIERE DE « PETIT CYCLE DE L'EAU »

M. le Président rappelle que, depuis le dernier Bureau Syndical, plusieurs actions ont été engagées sous l'égidede la commission ad 'hoc, qui s'est réunie le 16 mars dernier :

- l'audition des candidats au marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur le conseil juridique, financier et patrimonial ;
- l'information des délégués du SDEC ÉNERGIE au travers les réunions de CLE du printemps 2018, portant sur l'étude d'opportunité engagée par le syndicat ;
- l'organisation de deux réunions générales d'information proposées aux Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP), les 20 et 29 mars, auxquelles ont participé 8 EPCI à FP (Bayeux Intercom, Pré-Bocage Intercom, Intercom de la Vire au Noireau, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Pays de Falaise, Blangy-Pont-L'Evêque Intercom, Pays de Honfleur et Beuzeville et Lisieux-Normandie).

47,8 % des élus, ayant répondu à l'enquête de satisfaction proposée à l'issue des réunions de CLE, sont favorables à l'exercice des compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement » par le SDEC ENERGIE, 22,4 % n'y sont pas favorables et 29,9 %, restent sans opinion.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.





Arrivée de M. Jean-Yves HEURTIN.

#### II - DOSSIERS

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présente les travaux de la commission réunie le 13 mars 2018.

#### 6) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Par souci de clarté et de pédagogie, l'analyse du compte administratif 2017 sera structurée comme suit :

- Présentation par section, fonctionnement puis investissement;
- Comparaison du compte administratif au budget primitif 2017;
- Présentation de la formation du résultat avant affectation.

#### La section de fonctionnement

Au niveau des recettes de fonctionnement, d'un montant de 48 075 922.19 €, les principaux mouvements par chapitre sont :

- Le chapitre 002 correspond au résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 16 137 312.47 € conformément au BP 2017.
- Les produits de gestion courante (chapitre 70) d'un montant de 30 531.41 € sont en progression, en raison de l'utilisation du service IRVE par les usagers.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 9 991 187.70 €, en hausse de 5% par rapport au prévisionnel. Il s'agit de la perception de la TCCFE par le syndicat. La part de la TCCFE représente près de 21% des recettes de fonctionnement.
- La baisse des dotations et subventions (chapitre 74) provient du changement d'imputation des fonds de concours en section d'investissement. Le montant de ce chapitre atteint 11 939 453.24 € et représente 25% des recettes de fonctionnement.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), composés principalement des redevances Electricité et Gaz, suivent une croissance de 17% par rapport au BP 2017 pour se situer à 4 667 031.68
   €. Cette évolution s'explique principalement par la perception de produits des certificats d'économie d'énergie et par l'adhésion de nouveaux membres à la compétence Gaz.
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont constitués, pour l'essentiel, des remboursements de sinistres suite à des préjudices matériels (dégradation de matériels d'éclairage public). Leurs montants est de 124 480.94€.
- Le dernier chapitre des recettes de fonctionnement concerne les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042). Il s'agit des quotes-parts des subventions d'investissement et il s'équilibre avec le chapitre d'opération d'ordre en dépenses de la section d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 5 177 354.41 €.





Au niveau des dépenses de fonctionnement, d'un montant de 25 975 421.59 €, il convient de souligner les principales évolutions par chapitre :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent :
  - o les charges rattachées aux compétences éclairage public, signalisation lumineuse, mobilité durable et à la mise à disposition d'un génie civil de télécommunication, d'un montant de 7 477 955.76 €, sont en retrait de 14% par rapport à la prévision du BP 2017. Ces charges, entièrement couvertes par la participation financière des communes adhérentes pour les compétences éclairage public et signalisation lumineuse et partiellement pour la compétence mobilité durable, sont donc compensées par des produits de fonctionnement.
  - o Les charges de structures sont en baisse de 11% par rapport à la prévision du BP 2017, soit un montant de 1 116 778,73 €. Elles représentent 4% des dépenses totales de fonctionnement.
- Les charges du personnel (chapitre 012), d'un montant de 2 990 288.34 € sont en baisse de 109 711.66 € par rapport au BP 2017. Elles sont composées de la rémunération des agents et des cotisations sociales ainsi que la mise à disposition d'agents par le Centre de Gestion.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) réunissent deux types de dépenses: les frais relatifs aux activités des élus (indemnités, missions, déplacements) et les subventions versées à des organismes privés ou publics. Leurs montants de 266 586.61€ sont inférieurs à ceux du BP 2017 et au compte administratif 2016.
- Les charges financières (chapitre 66) pour 482 908.26 € comprennent les intérêts d'emprunt pour étalement des charges des collectivités membres et les intérêts courus non échus. L'évolution à la baisse du montant s'explique, principalement, par la décision du Comité syndical en 2015, de favoriser le recours au fonds de concours en lieu et place de l'étalement des charges pour financer la part à charge des collectivités membres aux travaux d'investissement. Cette disposition désendette progressivement le syndicat par un moindre recours à l'emprunt. Il faut rappeler que, d'une part, l'endettement propre du syndicat est nul à compter de 2017 et, d'autre part, que les intérêts d'emprunt pour étalement des charges des collectivités membres (et le capital correspondant) sont intégralement couverts par les collectivités membres ayant eu recours à ce dispositif.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) intègrent notamment des régularisations d'écritures comptables pour un montant de 66 652.51 €.
- Le reversement de la TCCFE et de redevances par le syndicat en direction des communes urbaines est inscrit au chapitre 014, pour un montant de 1 456 865.62 €.
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) rassemblent les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. D'un montant de 13 234 164.49 €, elles se retrouvent en recettes d'investissement (chapitre 040).

#### La section d'investissement

Au niveau des recettes d'investissement, d'un montant de 42 378 477.48 €, les principaux mouvements par chapitre sont :

- Le chapitre 001 correspond au résultat d'investissement reporté d'un montant de 3 002 627,87€, conformément au BP 2017.
- Les dotations et fonds divers (chapitre 10) regroupent deux catégories de recettes :
  - o L'affectation du résultat 2016 sur l'exercice 2017, conforme à la délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
  - o Le FCTVA dont la hausse du montant de 578 816 € par rapport au BP 2017 se justifie par un meilleur retour du FCTVA.

La part des dotations représente 15% des recettes d'investissement soit 6 421 636.02 €.





- Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont composées des subventions accordées par les tiers (Etat, collectivités, partenaires privés et publics) et des Fonds de Concours, dispositif permettant le financement des travaux d'équipement. Le montant des subventions atteint 11 511 936.85 € ce qui en fait la première source de financement, soit 27% du montant total des recettes d'investissement.
- Les emprunts (chapitre 16) suivent une trajectoire baissière, conformément aux décisions du Comité Syndical de durcir les conditions d'accès à l'emprunt. Cependant, le syndicat propose aux communes de catégorie C des solutions de financement pour la réalisation des travaux d'investissement par le dispositif d'étalement des charges qui nécessite le recours à l'emprunt par le syndicat. Prévu à hauteur de 2 000 000 €, l'emprunt réellement engagé en 2017 se limite à 1 201 671.26 €.
- La régularisation des avances forfaitaires inscrite au chapitre 23 est d'un montant de 14 171.47 €.
- Les créances sur transferts de droits à déduction de TVA (chapitre 27) sont en deçà des prévisions et atteignent 2 933 478.08 €. La part de cette recette représente 7% des recettes d'investissement.
- La participation des communes aux opérations sous mandat (chapitre 458) est de 442 897.90 €. L'écart avec le prévisionnel provient des décalages de calendrier de réalisation des travaux.
- Les opérations d'ordre de transfert (chapitre 040) concernent l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles. L'augmentation de leurs montants constatée depuis 2016 s'explique par l'inscription des amortissements du réseau EP/SL à ce chapitre. Ces recettes se retrouvent pour le même montant en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) à 13 234 164.49 €.
- Les opérations d'ordre de la section (chapitre 041) s'équilibrent en recettes et en dépenses pour un montant de 3 615 893.54 €.

Au niveau des dépenses d'investissement d'un montant de 41 948 078.03 € les principales évolutions par chapitre sont les suivantes :

- Le montant de la dette venant du capital emprunté (chapitre 16) est de 2 945 471.33 €. Il évolue à la baisse par rapport au compte administratif 2016 en raison de la décision d'engager un désendettement du syndicat. La dette représente 7% des dépenses d'investissement, elle est couverte par le remboursement des collectivités membres concernées.
- L'acquisition de logiciels et licences informatiques (chapitre 205) représente un montant de 78 452.12 €, en deçà du montant indiqué dans le BP suite à des reports de projets informatiques.
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) rassemblent quatre types de dépenses: les aménagements des locaux, les matériels bureautiques et informatiques, l'achat des véhicules et le mobilier. Leur montant est de 298 348.66 €.
- Les immobilisations en cours (chapitre 23) et les opérations sous mandats (458) sont les investissements réalisés par le syndicat pour les travaux sur les réseaux et pour les actions en faveur de la Transition Energétique. Le montant cumulé de ces deux chapitres est de 29 805 311.18 €, soit 71% du montant total des recettes d'investissement.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040), d'un montant de 5 177 354.41 €, se retrouvent en chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

#### La formation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 présente un résultat excédentaire de **22 530 900.05 €**, dont un excédent de 22 100 500,60 € en section de fonctionnement et un excédent de 430 399.45 € en section d'investissement.





Les résultats de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement				
Recettes 2017 hors résultat reporté	а	31 938 609.72 €		
Dépenses 2017	b	25 975 421.59 €		
Résultat 2017	c = a-b	5 963 188.13 €		
Excédent reporté (au 002)	d	16 137 312.47 €		
Résultat cumulé de fonctionnement	e=c+d	22 100 500.60 €		

Section d'investissement				
Recettes 2017	m	39 375 849.62 €		
Dépenses 2017	n	41 948 078.03 €		
Résultat 2017	o = m-n	- 2 572 228.62 €		
Excédent reporté (au 001)	р	3 002 627.87 €		
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	430 399.46 €		

Besoin de financement de la section d'Investissement				
Recettes : Reste à Réaliser	f	5 458 613.58 €		
Dépenses : Reste à Réaliser	g	12 711 228.65 €		
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	- 7 252 615.07 €		
Résultat cumulé d'investissement	q	430 399.46 €		
Besoin de financement	i=h+q	6 822 215.61 €		

Le projet de compte administratif 2017 est détaillé en annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Bureau Syndical prend acte de ce projet et décide de le soumettre au Comité Syndical du 5 avril prochain.

#### 7) AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Il sera proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2017 d'un montant de 22 100 500.60 €, dès le budget 2018 comme suit :

- au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté pour 15 278 284.99 € (e-i) ;
- à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour 6 822 215.61 €, dont :
  - 430 399.46 € de capacité de financement dégagée par l'exécution du budget 2017,
  - 7 252 615,07 € pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.

Le Bureau Syndical prend acte de cette proposition et décide de la soumettre au Comité Syndical du 5 avril prochain.

#### 8) BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le SDEC ÉNERGIE a conduit une analyse prospective développée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, validé par le Comité Syndical du 8 février 2018.

Il y est constaté que le SDEC ÉNERGIE dispose de leviers financiers permettant de mener à bien ses orientations stratégiques.





Parmi les trois scenarii proposés, le Comité Syndical du 8 février 2018 a retenu le scénario n°2 qui vise à consolider l'activité du syndicat sur ses métiers historiques et à poursuivre le développement de son accompagnement auprès des collectivités en matière de transition énergétique :

- le syndicat maintient un niveau d'investissement soutenu en faveur des travaux sur les réseaux par des aides incitatives ciblées :
- le syndicat accompagne la contribution à la Transition Energétique par un fléchage d'une partie des produits de la TCCFE aux bénéfices d'investissement visant la mobilité durable, la production d'énergie renouvelable ou des actions d'économie d'énergie.

Le SDEC ÉNERGIE se doit d'être particulièrement attentif aux évolutions du contexte pour la mise en œuvre de ce scénario.

Ainsi, l'impact du renouvellement du contrat de concession d'électricité, prévu au 1er juillet 2018, est évalué au regard de l'état d'avancement des négociations locales et nationales à la date de l'établissement du présent budget.

Par ailleurs, il est acté que la dotation du FACÉ en 2018 enregistre une baisse de 1 287 000 euros par rapport à celle de 2017, soit un impact majeur sur les investissements sur le réseau public d'électricité, évalué à 2M€ TTC, notamment pour ceux portant sur la sécurisation des réseaux fils nus basse tension fragiles en secteur rural.

Malgré cette baisse importante de recettes, il est proposé, compte-tenu de la hausse des demandes d'investissement exprimées par les communes pour bénéficier des services du syndicat, de :

- maintenir un niveau d'investissement sur les réseaux élevé à un peu plus de 30 M€ :
- soutenir l'activité des collectivités en maintenant les aides 2018 sur les réseaux à celui de 2017 voir, ponctuellement en les augmentant ;
- accompagner les collectivités à la transition énergétique par des services renforcés et des aides incitatives.

#### La section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 47 534.99 €, soit une progression de 1% par rapport au budget 2017.

#### Les recettes de fonctionnement

Le SCEC ENERGIE n'identifie pas d'évolutions majeures des recettes de fonctionnement qui s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents :

- le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2017 s'établit à 15,27 M€;
- le montant de la TCCFE perçue devrait être comparable à celui enregistré au CA 2017, arrondi à 10 M€;
- la participation des communes pour la réalisation des travaux sur les réseaux est porté à 13 M€, compte tenu des besoins d'investissement sollicités par les collectivités ;
- le niveau des redevances de concession dépend en partie de la signature du contrat de concession et pourra connaître des évolutions en cours d'année. Par prudence, le montant est proposé à 4 M€.

#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées en tenant compte à la fois des exigences de maitrise budgétaire indispensable et des besoins d'adaptation de la structure du syndicat afin de répondre aux attentes des collectivités, tant en matière de services nouveaux que d'activités. Ainsi :

 les charges à caractère général - chapitre 011 - suivent globalement une tendance baissière d'environ 0.26 M€ entre les BP 2017 et 2018. Le montant des charges rattachées aux compétences diminue sensiblement du fait, en particulier, des coûts en baisse de l'achat d'énergie électrique et du transfert de certaines charges aux deux budgets annexes nouvellement créés.





- les charges du personnel chapitre 012, d'un montant de 3.3 M€, sont en hausse en raison des impacts réglementaires (liés à la rémunération et à l'évolution de carrière des agents) et des besoins de renforts en ressources humaines nécessaires à la réalisation des services;
- la diminution des charges financières s'explique par le désendettement du syndicat et par des montants plus faibles d'intérêts d'emprunt;
- le montant de reversement de la TCCFE et de la redevance d'investissement R2 est basé sur un montant de 2 M€ comparable au BP 2017.

#### La section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à 66 504 596.64 €, confirmant le net soutien du syndicat en faveur des réseaux à 47.1 M€ (report inclus).

#### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont déterminées selon les éléments ci-dessous :

- la baisse attendue du capital emprunté pour les étalements de charges est confirmée du fait du développement des financements par fonds de concours depuis 2015 chapitre 16;
- les dotations et fonds divers chapitre 10, composés de la TVA et de l'affection du résultat, sont en progression par l'affectation du résultat expliqué dans la partie précédente, soit un montant de 8.8 M€;
- les subventions d'investissement chapitre 13 sont à la baisse principalement du fait de la diminution de la dotation FACÉ. Elles s'établissent à hauteur de 13.7 M€;
- le virement de la section de fonctionnement chapitre 021 est stabilisé à 17.6 M€.

#### Les dépenses d'investissement

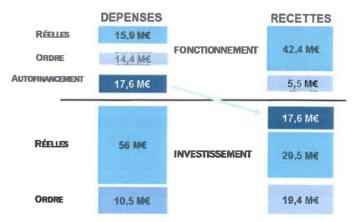
Les dépenses d'investissement sont structurées de la manière suivante :

- le montant des emprunts nécessaires à la réalisation des travaux chapitre 16 amorce une légère décroissance comme prévue pour s'établir aux environs de 2.9 M€;
- les immobilisations incorporelles chapitre 2051 correspondent à l'acquisition de logiciels et licences informatiques pour 0.3 M€;
- les subventions d'équipement chapitre 204 sont en nette croissance en raison de la prise en compte de la dotation initiale de 4 M€ pour le lancement des services relevant des budgets annexes « ENR » et « MD ». Cette dotation initiale est attribuée une seule fois aux budgets annexes ;
- les immobilisations corporelles chapitre 21 permettent l'aménagement et la modernisation des locaux du syndicat et le renouvellement partiel de véhicules pour un montant de 0.5 M€;
- la politique d'investissement des réseaux pour un montant de 47.1 M€ :
  - la qualité du réseau de distribution d'électricité :
  - o le programme d'effacement des réseaux est conséquent, répondant à une demande soutenue des communes pour un montant de 14.7 M€ ;
  - o le renforcement du réseau électrique répond aux besoins d'amélioration de la sécurité du réseau de distribution public d'électricité, en particulier en secteur rural. Le montant de ces travaux est de 3.5 M€ :
  - o la sécurisation des réseaux électriques fragiles est une priorité compte tenu de l'impact de ces travaux sur la qualité de l'énergie distribuée. Malgré les baisses sensibles de dotation FACé, le programme 2018 est maintenu à son niveau 2017 soit 3.5 M€;
  - o le programme de rénovation et d'efficacité énergétique des installations d'Eclairage Public représente un investissement en net augmentation par rapport à 2017, pour être évalué à 7 M€ en 2018.





L'aperçu global du Budget Primitif Principal 2018 du SDEC ÉNERGIE se présente comme suit :



#### Récapitulatif des subventions 2018 :

	DETAIL DES SUBVENTIONS	Budget 2017	Budget 2108
	Accompagnement études énergie	10 000 €	10 000 €
	Subventions à l'achat des véhicules électriques	60 000 €	80 000 €
65738	Fonds de solidarité énergie - FSE	44 000 €	40 000 €
	Office de Tourisme de Bayeux Intercom	5 000 €	8 000 €
	Aides CCAS	5 000 €	5 000 €
	Divers	5 000 €	7 000 €
	S/TOTAL	129 000.00 €	150 000.00 €
CE 7.4	Amicale du personnel	37 500 €	40 000 €
6574	Maîtrise de l'énergie pour les usagers en situation de précarité	50 000 €	50 000 €
	S/TOTAL	107 500.00 €	90 000.00 €

#### En conclusion

Les soldes d'exécution de l'exercice 2017 (y compris les restes à réaliser) sont repris dans le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et favorise la lecture du budget 2018.

Le budget primitif 2018 s'élève à 114 412 131.63 €, dont 47 907 534.99 € en section de fonctionnement et 66 504 596.64 € en section d'investissement (annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation).

Le Bureau Syndical prend acte de ces propositions et décide de les soumettre au Comité Syndical du 5 avril prochain, dans le cadre du vote du Budget 2018.

### 9) BUDGET PRIMITIF 2018 - REGIE « ENR »

Le SDEC ÉNERGIE affirme un positionnement plus ambitieux dans le domaine de la Transition Energétique notamment en faveur des énergies renouvelables « ENR ».

Cela s'inscrit dans le scénario n°2 du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, validé par le Comité Syndical de février 2018. Cet objectif constitue une orientation majeure du plan stratégique 2014-2020.



Des actions dans le domaine des « ENR » sont déjà menées par le syndicat. Citons par exemple, la réalisation de diagnostics Energie, la réalisation de PCAET ou bien la réalisation de Conseils en Energie Partagée, ...

Le syndicat complète cet accompagnement par la réalisation d'investissements visant la production d'énergie électrique ou de chaleur.

La gestion de ce service public « ENR » étant qualifié d'industriel et de commercial, cela implique la création d'une régie à autonomie financière et d'un budget annexe. Le Comité Syndical du 12 décembre 2017 a validé les statuts de la régie « ENR ».

Le premier budget annexe de cette régie est élaboré sur la base de 8 installations de panneaux photovoltaïques.

#### La section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 43 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées de trois sources de financement :

- la vente d'électricité, issue de la production des panneaux photovoltaïques à un montant de 10 000 € défini selon la puissance de la centrale et du prix de rachat ;
- les subventions d'exploitation concernent la participation financière des communes ;
- les produits exceptionnels correspondent au versement d'une partie de la dotation initiale permettant d'équilibrer la section.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte :

- les charges à caractère général issues du budget principal sont calculées selon une clé de répartition préalablement définie au prorata du temps passé par les agents. Le montant de ce chapitre est de 10 000 €;
- les charges de personnel sont définies selon la même méthode que les charges à caractère général, pour un montant de 30 000 € :
- les dépenses imprévues, d'un montant de 3 000 €, permettent de faire face à des charges non identifiées à l'élaboration du budget.

#### La section d'investissement

Le budget de la section d'investissement est arrêté à 1 618 000 €.

Les recettes d'investissement sont constituées selon les éléments ci-dessous :

- le versement de la dotation initiale, autorisée par la comptabilité publique M4 et validé par le Comité Syndical du 8 février 2018, permet d'assurer le démarrage de l'activité.
  Son montant est de 1 500 000 € dont 32 000 € affecté à l'exercice 2018 en produit exceptionnel de la section de fonctionnement et le solde de 1 468 000 € en dotation unique aux recettes d'investissement;
- les subventions d'investissement regroupent la participation financière du Conseil Régional Normandie aux travaux d'équipement. Elles sont évaluées à 150 000 €.

Les dépenses d'investissement sont dédiées aux financements des équipements :

- les dépenses imprévues donnent une marge de manœuvre pour financer certaines dépenses ;
- les immobilisations incorporelles regroupent les frais d'études des prestataires pour 83 500 € ;
- les immobilisations corporelles rassemblent l'acquisition et la pose des onduleurs, des panneaux photovoltaïques, les frais de raccordement. Son montant de 765 000 € représente 85% des dépenses totales d'investissement.





Le budget global de la régie « ENR » est de 1 661 000 € dont 43 000 € en section de fonctionnement et 1 618 000 € en section d'investissement (annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation). Le budget annexe bénéficie d'une dotation initiale de 1 500 000 €, provenant du budget général du Syndicat.

Le résultat cumulé des deux sections est de 714 500 €.

Le Bureau Syndical prend acte de ce projet et décide de le soumettre au Comité Syndical du 5 avril prochain.

#### 10) BUDGET PRIMITIF 2018 - REGIE « MOBILITE DURABLE »

Le SDEC ÉNERGIE affirme un positionnement plus ambitieux dans le domaine de la Transition Energétique notamment en faveur de la Mobilité Durable « MD ».

Cela s'inscrit dans le scénario n°2 du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, validé par le Comité Syndical. Cet objectif constitue une orientation majeure du plan stratégique 2014-2020.

Des initiatives d'envergure dans ce domaine sont déjà organisées par le syndicat : 225 bornes de recharges électriques installées...

Le syndicat entend développer ce réseau de bornes en installant des bornes à recharge rapide et en le complétant par la construction de stations hydrogène.

Précisons que la gestion de ce service public « MD » est qualifié d'industriel et commercial. Cela implique la création d'une régie à autonomie financière et d'un budget annexe.

Le Comité Syndical du 8 février 2018 a validé les statuts de la régie « MD ».

La structuration du premier budget annexe de la régie « MD » prend pour hypothèse l'installation de 5 stations hydrogène et de quelques bornes accélérées en complément du déploiement déjà réalisé.

# La section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 440 000 €.

#### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées de trois sources de financement :

- La vente de services aux usagers est définie à 30 000 €;
- Les subventions d'exploitation concernent la participation financière des communes pour un montant de 50 000 €;
- Les produits exceptionnels correspondent au versement d'une partie de la dotation initiale permettant d'équilibrer la section à hauteur de 360 000 €.

#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte :

- les charges à caractère général issues du budget principal sont calculées selon une clé de répartition préalablement définie au prorata du temps passé par les agents. A cela s'ajoutent les charges directes de maintenance des équipements. Le montant de ce chapitre est de 400 000 €;
- les charges de personnel sont définies selon la même méthode que les charges à caractère général, pour un montant de 30 000 € :
- les dépenses imprévues, d'un montant de 10 000 €, permettent de faire face à des charges non identifiées à l'élaboration du budget.





#### La section d'investissement

Le budget de la section d'investissement est arrêté à 3 095 000 €.

#### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées selon les éléments ci-dessous :

- le versement de la dotation initiale, autorisé par la comptabilité publique M4 et validé par le Comité Syndical du 8 février 2018, permet d'assurer le démarrage de l'activité. Son montant est de 2 500 000 € dont 360 000 € affecté à l'exercice 2018 en produit exceptionnel et le solde de 2 140 000€ en dotation unique aux recettes d'investissement;
- les subventions d'investissement regroupent la participation financière du Conseil Régional Normandie aux travaux d'équipement. Elles sont évaluées à 955 000 €.

#### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont dédiées aux financements des équipements :

- les dépenses imprévues donnent une marge de manœuvre pour financer certaines dépenses ;
- les immobilisations corporelles rassemblent l'acquisition des bornes de recharges et les stations hydrogène pour un montant de 2 000 000 €. Ces équipements représentent 95% des dépenses totales d'investissement.

Le budget global de la régie « MD » est de 3 535 000 € dont 440 000 € en section de fonctionnement et 3 095 000 € en section d'investissement (annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation). Le budget annexe global bénéficie d'une dotation initiale de 2 500 000 €.

Le résultat cumulé des deux sections est de 995 000 €.

Le Bureau Syndical prend acte de ce projet et décide de le soumettre au Comité Syndical du 5 avril prochain.

# 11) AIDES ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2018

Le Président précise que chaque commission, pour son domaine de compétences, a travaillé sur les aides et contributions financières 2018.

Les modalités d'aides et de contributions pour l'année 2018 sont conformes aux orientations budgétaires du Comité Syndical du 8 février 2018.

Etablies dans un contexte budgétaire contraint, elles traduisent, malgré tout, l'effort du Syndicat à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et le développement de la transition énergétique.

Elles sont présentées dans un document, transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces propositions et décide de les soumettre au Comité Syndical du 5 avril prochain.



# 12) FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES - ECLAIRAGE PUBLIC

#### Bilan 2017 et Prévisions 2018

DEPENSES en €	2017 réalisé	2018
Travaux de maintenance: systématique, préventif, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT,	2 086 850	2 292 000
Frais d'assurance - évènement climatique majeur	14 940	16 000
Frais de gestion interne	232 582	250 000
Dommages aux ouvrages sans tiers identifié	11 345	45 000
Géo référencement du réseau	313 829	440 000
Télégestion - PMV	360	5 000
Divers et imprévus	10 270	30 000
Total dépenses	2 670 176	3 078 000

RECETTES en €	2017 réalisé	2018
Report résultat année (n-1)	440 755	560 811
Contribution des adhérents à la maintenance - forfaits de base	2 741 701	2 840 000
Contribution des adhérentes aux options – visite supplémentaire et nettoyage	22 393	21 000
Contribution des adhérents pour l'option - éclairage festif	22 618	17 000
Autres contributions (réglages horaires)	3 520	3 000
Total recettes	3 230 987	3 441 811
Report année n+1	560 811	363 811

### • Forfaits, prestations optionnelles 2018

Les forfaits annuels proposés sont inférieurs à l'augmentation des indices des marchés publics qui est de 0.59%. Pour l'ensemble du parc, soit plus de 94 000 foyers, l'augmentation moyenne est de 0.30%.

Les tarifs 2018 des prestations optionnelles sont les mêmes que 2017.

#### - Forfaits annuels:

	2017	2018
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,00	17,00
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,00	25,00
Foyer à lampes sodium, iodure, ballon fluorescent et autres sources	30,90	31,00
Foyer spécifique (hauteur> 18 m et lampe>= 1000W)	41,00	41,00

#### - Prestations Optionnelles:

		2017	2018
Visite au sol supplémenta	aire : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60
Nettoyage supplémentair	re : par foyer	12,00	12,00
Changement heures de	(hors visite annuelle) 1ère armoire	55,00	55,00
fonctionnement	armoires suivantes	8,00	8,00
Supervision d'une armoir	e par nature de service (éclairage, sono, vidéo, PMV)	150,00	150,00



	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,00	60,00
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quel que soit la nature des supports et quel que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	148,00	148,00
d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel.	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quel que soit la longueur de la guirlande	104,00	104,00
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	90,00	90,00

# - <u>100 % lumière :</u>

En application des aides et contributions 2018, les nouvelles valeurs du 100 % lumière sont actualisées comme suit :

- Villes A: 15 € net par foyer donnant droit à 22,50 € TTC de travaux (aide de 20%).
- Communes B1: 10 € net par foyer donnant droit à 16,00 € TTC de travaux (aide de 25%).
- Communes B2 et C: 10 € net par foyer donnant droit à 18,46 € TTC de travaux (aide de 35%).

#### Conditions d'exercice de la compétence « Eclairage public »

L'actualisation pour 2018 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » sera proposée au Comité Syndical (annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation).

Elle porte essentiellement sur :

- le remplacement de l'adresse mail «www.geosdec.fr » par celle de www.mapeo-calvados.fr;
- la mise à jour des aides financières et de leurs conditions générales et des forfaits.

Le Bureau Syndical prend acte de ces propositions et décide de les soumettre au Comité Syndical du 5 avril 2018.

# 13) FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES - SIGNALISATION LUMINEUSE

#### • Bilan 2017 et Prévisions 2018

DEPENSES	2017 réalisé	2018
Travaux de maintenance (préventif, systématique, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT)	119 596	144 000
Géo référencement du réseau	0	10 000
Frais de gestion interne	21 222	31 613
Frais de télécommunications	6 475	6 500
Divers et imprévus	3 771	5 000
Total dépenses	151 064	197 113



RECETTES	2017 réalisé	2018
Report résultat n-1	48 295	61 392
Contribution des adhérents	164 161	166 400
Total recettes	212 456	227 792
Report année n+1	61 392	30 679

#### Forfaits, prestations optionnelles 2018

Les forfaits annuels et prestations optionnelles proposés sont inférieurs à l'augmentation des indices des marchés publics qui est de 0.59%. Pour l'ensemble du parc, soit 90 carrefours à feux, l'augmentation moyenne est de 0.30%.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5%, excepté pour celui de l'armoire.

#### - Forfaits annuels - carrefour non équipé tout leds :

	2017
Feux principal	98,00
Répétiteur trafic, Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé, Poteau ou potelet	48,00
Potence	105,00
Armoire	190,00

2018	
98,30	
48,10	
105,30	
190.60	

#### - Forfaits annuels - carrefour équipé tout leds :

Feux princip	al
Répétiteur to potelet	rafic, Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé, Poteau ou
Potence	
Armoire	

2017	
93,10	
45,60	
99,75	
190,00	

2018	
93,40	
45,75	
100,00	
190,60	

#### Prestations Optionnelles :

Télésurveillance des installations	İ

2017
450,00

2018
451,35



# Conditions d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »

L'actualisation pour 2018 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Signalisation Lumineuse » sera proposée au Comité Syndical (annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation).

Elle porte essentiellement sur :

- le remplacement de l'adresse mail «www.geosdec.fr » par celle de www.mapeo-calvados.fr;
- la mise à jour des aides financières et de leurs conditions générales et des forfaits.

Le Bureau Syndical prend acte de ces propositions et décide de les soumettre au Comité Syndical du 5 avril 2018.

# 14) TARIFICATION ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES - BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES

#### Tarification

La tarification MobiSDEC a besoin d'évoluer pour plusieurs raisons :

- l'arrivée des bornes de charge rapide nécessite de définir de nouveaux tarifs pour les paliers de puissance > à 22 Kva;
- le pas de temps utilisé (1/4 d'heure) est souvent jugé inapproprié par les utilisateurs ;
- le système d'abonnement et la tarification non abonné brident l'arrivée de nouveaux utilisateurs venus des réseaux d'autres opérateurs de mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, il sera proposé au Comité Syndical de revoir la tarification MobiSDEC actuelle en y apportant les modifications suivantes :

- la création de nouveaux paliers tarifaires;
- l'utilisation de la minute comme nouveau pas de temps ;
- la suppression de l'abonnement et de la grille tarifaire non abonné.

Que l'utilisateur est ouvert ou non un compte MobiSDEC, une seule grille tarifaire serait proposée :

Coût à la minute
1 cts €
2 cts €
4 cts €
6 cts €
20 cts €
30 cts €

Frais d'ouverture de compte Mobisdec	Dépôt minimum sur le compte
10€ / badge (RFID, NFC,)	<b>10€ / badge</b> (RFID, NFC,)





Conditions d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »

L'actualisation pour 2018 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » sera proposée au Comité Syndical (annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation).

Elle porte essentiellement sur les annexes :

- l'ajout de l'hydrogène dans l'exercice de la compétence, conformément à la dernière révision statutaire du syndicat ;
- la mise à jour de la partie qui concerne la contribution de la collectivité membre au financement des investissements (annexe 1);
- la mise à jour de l'annexe 2 avec les modifications apportées à la tarification ;
- l'ajustement des conditions générales d'utilisation (CGU) : ajout des bornes rapides, suppression de l'abonnement, ....

Le Bureau Syndical prend acte de ces propositions et décide de les soumettre au Comité Syndical du 5 avril 2018.

#### III - TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 19 mars 2018.

#### 15) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 10 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.





#### SOLIDARITE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission, réunie le 15 mars 2018.

#### 16) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur des demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission proposera d'accorder les aides suivantes :

Opérateurs	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée
	BAYEUX	Installation d'une VMC hygro B, Remplacement des menuiseries simples vitrages, Isolation des combles perdus par insufflage.	32 %	800€	800€
SOLIHA CONDE EN NORMANDIE	SOLIHA	Isolation des combles par l'extérieur, Remplacement de la chaudière et des menuiseries simple vitrage	28 %	2 000 €	1 900 €
INHARI	CAMBREMER	Installation d'une chaudière à condensation à Haute Performance Energétique, Isolation du sous-sol, Remplacement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries PVC double vitrage	35 %	2 000 €	2 000 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les aides proposées ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

#### 17) AIDES AUX FAMILLES POUR IMPAYES DE GAZ PROPANE

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d'énergie « gaz propane ».

M. le Vice-Président informe le Bureau Syndical qu'une demande d'aide en ce sens, a été étudiée pour une famille résidant sur la commune d'Orbec.

La dette de la famille s'élève à 593,48 €. Le CCAS participe à hauteur de 200 € et le Secours Catholique à hauteur de 100€. Dans ces conditions, le reste à charge pour la famille s'élève à 293,48 €.

Compte-tenu de l'urgence sociale et après examen de la demande, la commission a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 200 €, versée au CCAS d'Orbec.

Afin d'informer au mieux sur le nouveau dispositif du Chèque Energie, des réunions sont envisagées sur les secteurs de Lisieux, de Vire et de Bayeux, les 12, 19 et 20 avril 2018, en partenariat avec EDF.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.





#### **TRAVAUX**

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 14 mars 2018.

#### 18) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 4 projets, pour un montant de 70 068,61 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

#### 19) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 1 projet, pour un montant de 72 288,49 € TTC.

Le détail de ce projet a été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

#### 20) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 5EME TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 1 projet, pour un montant de 35 336,00 € TTC.

Le détail de ce projet a été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.





# 21) PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DE POSTES DE TRANSFORMATION 2018

La commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 11 demandes de rénovations de postes de transformation pour un montant de 14 244,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 14 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter les travaux de rénovation de postes de transformation proposés;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6228 du budget principal;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

#### 22) MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES 2018

Dans le cadre des marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

o Accords-cadres de travaux à bons de commande : Travaux aériens et souterrains sur les réseaux 2018

#### > GARCZYNSKI TRAPLOIR:

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT		
3 – Travaux souterrains « CC Isigny – Omaha Intercom »			20 000 €		
5 - Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »					10 000€
6 - Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »	GB FORAGES DIRIGES Travaux de forages dirigés	10 000 €			
7 - Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			10 000 €		
11 - Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			10 000 €		

 Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques

#### > SPIE CityNetworks:

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
4 – Caen Agglomération	Levage manutention Christophe	IFS – Porte d'Espagne. Dépose de 3 pylônes de grande hauteur	5 280 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitances.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.





# 23) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le Bureau Syndical doit se prononcer sur trois conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage susceptibles d'être mises en œuvre pour des travaux d'éclairage public, associés à un projet d'effacement cordonné de réseaux.

Celles-ci concernent des travaux réalisés par les collectivités sous mandat du SDEC ÉNERGIE :

Commune	Cat.	Désignation de l'effacement coordonné des réseaux concernés	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CABOURG	А	"AVENUES SAINTE THERESE - DES ARTS - DES SPORTS - ST MICHEL ET DE NORMANDIE "	EP	578 400,00 €	146 400,00 €	25%
HONFLEUR	А	"RUE DU MONT JOLI"	EP	51 014,62 €	10 573,13 €	21%
PONTS SUR SEULLES	С	Commune déléguée d'AMBLIE "RUE DES POREES"	EP	224 902,86 €	40 436,94 €	18%

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les conventions proposées et d'autoriser le Président à les signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

# 24) AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE TRAITEMENT DES POTEAUX BETON

Depuis 2002, ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE mènent conjointement une opération de concassage et de recyclage des supports béton du réseau aérien de distribution publique d'électricité déposés dans le cadre de leurs travaux respectifs. Environ 2 000 tonnes de poteaux sont traités annuellement.

La convention de partenariat est arrivée à échéance le 31 décembre 2017 et les parties conviennent, par avenant, d'en renouveler les conditions et d'en prolonger le terme jusqu'au 18 juillet 2019 (date d'échéance du marché de recyclage des supports béton, reconductions inclues).

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter l'avenant à la convention de groupement de commande pour le traitement des poteaux béton proposé;
- autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

# 25) AIDES FINANCIERES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE BLAINVILLE-SUR-ORNE

La commune de Blainville-sur-Orne a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour des dépenses d'investissement sur son patrimoine d'éclairage public.

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, et eu égard à la part nette de TCCFE perçue par le SDEC ÉNERGIE pour cette commune, la commission propose au Bureau Syndical d'apporter, à cette collectivité, une aide financière, à hauteur de 630,23 €.

Cette subvention correspond à une aide de 15%, identique à celle apportée à une commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE.





Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'aide proposée d'un montant de 630,23 €:
- dit que la dépense sera imputée à l'article 204 14 822 du budget principal;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

# 26) MOTION RELATIVE A LA DOTATION FACÉ 2018

Le SDEC ENERGIE perçoit chaque année des dotations du CAS FACÉ permettant de financer, exclusivement en secteur rural, les travaux de renforcement du réseau basse tension, les extensions, les effacements et le renouvellement des réseaux basse tension fils nus. Ces dotations financent 80% de ces investissements.

Pour rappel, le FACÉ – Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification- créé en 1936, est un dispositif de péréquation efficient, abondé par l'ensemble des usagers de la distribution public d'électricité, au travers d'un prélèvement différencié – urbains/ruraux sur leur facture d'électricité et qui permet d'améliorer la qualité de l'énergie électrique distribuée en secteur rural.

Tous les deux ans, un inventaire technique du réseau est dressé conjointement par ENEDIS et le Syndicat, inventaire qui fait l'objet d'une conférence sous l'égide de la Préfecture du Calvados et de ses services.

Le dernier inventaire a été dressé en juin 2017 et couvre la période de dotation 2018/2019.

Par courrier du 19 mars 2018 du Ministère de la Transition Energétique portant répartition départementale des dotations à l'Electrification Rurale du CAS FACÉ, au titre de 2018, pour le département du Calvados, il est constaté une baisse significative de 1 287 000 € des dotations 2018 par rapport à celles perçues en 2017, portant la dotation globale à 5 138 000 € :

Dotation par programme (en k€)	2017	2018
Renforcement	3 010	2 463
Extension	753	616
Effacement	776	741
Fils nus	713	641
Fils de faible section	1 173	677
Total	6 425	5 138

Cette baisse de 20% de la dotation FACÉ, compte tenu que ces dotations financent 80% des travaux HT éligibles, correspond à 2M€ de travaux TTC non financés par ce dispositif.

L'impact sur la qualité de l'énergie distribuée, sur l'activité économique et donc l'emploi local est majeur.

Le Syndicat ayant toujours été attentif à la bonne utilisation de ces fonds (les besoins récurrents de renforcement des réseaux ruraux et de sécurisation faisant que ces dotations sont systématiquement consommées en totalité et sous des délais largement inférieurs à la moyenne nationale), s'interroge légitimement sur les raisons qui ont conduit l'Etat à baisser pour le Calvados de 20% la dotation 2018, alors qu'au niveau national, la baisse annoncée est de 5%.

Le Président propose une motion (annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation) afin d'interpeller le Ministère de la Transition Energétique sur cette situation, et de saisir les parlementaires locaux et la Fédération - FNCCR.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la motion proposée à l'intention du Ministre de la transition écologique et solidaire ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.









#### **NOUVELLES TECHNOLOGIES**

#### 27) NOMINATION DE DEUX ELUS AU COMITE STRATEGIQUE « MAPEO CALVADOS »

M. le Président rappelle, qu'à l'occasion du Comité Syndical du 8 février 2018, MM. Jean-Léonce DUPONT, Président du Conseil Départemental du Calvados, et lui-même, Président du SDEC ÉNERGIE, ont présenté Mapéo Calvados, le nouveau service d'information géographique mutualisé dans le Calvados, et ont signé la convention actant cette mutualisation.

La gouvernance du nouvel SIG mutualisé « Mapéo Calvados » détermine les orientations du partenariat en matière de partage et de diffusion d'information localisée au service des politiques publiques.

Elle repose sur un comité stratégique, un comité de pilotage et une équipe projet.

Le comité stratégique, qui définit les orientations stratégiques du projet et valide les moyens humains, matériel et financiers mis à disposition par les deux collectivités, au regard des propositions faites par le comité de pilotage, est composé de 6 personnes, à savoir :

- deux élus membres du Comité Syndical et deux élus membres du Conseil Départemental, désignés par leurs Présidents respectifs,
- le Directeur Général des Services, ou son représentant, de chacune des deux entités.

Dans ce contexte, le Président propose au Bureau Syndical de désigner deux membres du Bureau Syndical pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein du comité stratégique « Mapéo Calvados », à savoir :

- M. Claude CHESNEL, vice-Président en charge des Nouvelles technologies ;
- M. Christian GABRIEL, membre de cette même commission.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de désigner MM. Claude CHESNEL et Christian GABRIEL, pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein du comité stratégique « Mapéo Calvados »;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

#### **CONCESSIONS GAZ**

Madame Jacqueline ANDRE, Vice-Présidente en charge des concessions gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 13 février 2018.

# 28) AIDES FINANCIERES – EXTENSION DE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE

Les autorités concédantes du service public de la distribution de gaz naturel, peuvent, conformément aux dispositions de l'article L.432-7 du code de l'énergie, contribuer aux travaux de raccordement de nouveaux clients, lorsque les coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public de l'opération de raccordement, augmentés d'un bénéfice raisonnable, ne sont pas couverts par les recettes prévisionnelles.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical d'approuver la conclusion d'une convention de contribution au financement d'une opération d'extension de réseau de distribution de gaz naturel sur la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, qui permettra l'alimentation de la crèche communale COCCINELLE, Rue de l'Occitanie.





Le seuil de rentabilité n'étant pas atteint, en application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président propose d'apporter une aide financière à cette commune, à hauteur de 3 996 €.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'aide proposée d'un montant de 3 996 €:
- dit que la dépense sera imputée à l'article 20414823 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

#### Départ de M. Claude CHESNEL.

#### **CONCESSION ELECTRICITE**

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession, présente les travaux de la commission « Concession Electricité », réunie le 19 mars 2018.

# 29) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE

Mme Sylvie DURAND, responsable du Département Concessions, rappelle que la FNCRR a organisé, début 2018, des réunions de présentation de l'ensemble contractuel en région.

Pour ce qui concerne la Normandie, la réunion avec le TEN s'est déroulée le 15 mars, dans l'Orne.

Par ailleurs, une réunion du groupe technique restreint des 6 premières AODE engagées dans les négociations a eu lieu le 22 mars dernier, à la suite de l'Assemblée Générale de la FNCCR.

Au niveau national, les discussions en cours portent essentiellement sur :

- Le Schéma directeur :
  - ✓ Diagnostic et données utiles version complétée par le SDEC ENERGIE, communiquée à Enedis,
  - √ Valeurs repères : listes des valeurs repères rapprochées. Des arbitrages du SDEC ENERGIE sont à intervenir.
- La répartition de la maitrise d'ouvrage :
  - ✓ La répartition de la maitrise d'ouvrage est en partie clarifiée et la liste des définitions de typologie de travaux, établie en grande partie,
  - ✓ Une convergence sur 4 points de répartition de maitrise d'ouvrage doit être recherchée.
- L'établissement de la structure contractuelle :
  - ✓ Validation de la convention de concession et du cahier des charges (sauf durée et article 45), de l'annexe 1 (articles 1 à 3),
  - ✓ Travail important à intervenir sur la rédaction de l'annexe 1 (article 4 et 13-20), 2 et 2A Conventions liées en cours de détermination.

Les prochaines échéances sont présentées à l'écran :

4 avril	LEEP	Diagnostic - valeurs repère - PPI
12 avril (14h00) Proposition de mise en place d'une Echanges et validation commission Electricité élargie		Echanges et validation
13 avril	LEEP	Durée – annexe 1, 2 et 2 bis
17 avril	Commission Electricité élargie	Echanges et validation
23 avril	LEEP	Ensemble contractuel et conventions liées
18 mai et 8 juin	Bureau syndical	1ere et 2nd présentation

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications et valide le planning proposé.





#### 30) CONVENTION PCT

Le cahier des charges de concession actuel, dispose d'un avenant et de sa convention de mise en œuvre, actés par délibération du Comité Syndical du 6 septembre 2016.

Cet avenant et cette convention, qui déclinent localement l'accord national FNCCR/ENEDIS/EDF, portent sur le mécanisme de financement des raccordements au réseau public d'électricité, quand ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des syndicats d'Energie.

Le coût de ces raccordements est financé en partie par la PCT - Part Couverte par le Tarif.

De nouvelles dispositions nationales en modifient le contenu, en particulier, quant au paiement par ENEDIS aux syndicats d'Energie de la contribution PCT, paiement précédemment assuré par les services du CAS-FACÉ.

Il est convenu, localement, de la signature d'une convention permettant l'exécution de ces nouvelles dispositions applicables du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, date de fin du contrat actuel de concession.

Le projet de convention, remis aux membres du Bureau Syndical en début de séance, est conclu entre ENEDIS, EDF et le SDEC ÉNERGIE.

Le Bureau Syndical prend acte de cette proposition de convention et décide de la soumettre au Comité Syndical du 5 avril 2018.

Départ de Mme Mireille DUFOUR.

#### **ADMINISTRATION - FINANCES**

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, présente les travaux de la commission, réunie le 13 mars 2018.

### 31) FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 5 avril devra se prononcer sur les 9 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 8 février, à savoir

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
LE MESNIL-BACLEY	RD4 - ROUTE DE SAINT PIERRE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	37 836,69	18 918,35	18 918,35
MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	ECLAIRAGE DU CARREFOUR GIRATOIRE RD88 ET RD252	ECLAIRAGE PUBLIC	35 645,88	30 298,99	26 734,41
CREVECOEUR-EN-AUGE	SALLE DES FETES	ECLAIRAGE PUBLIC	6 682,50	5 011,87	5 011,87
MONTCHAMP	SALLE DES FETES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	110 132,58	55 066,29	55 066,29



	Mat Will it expect that	TATE OF THE PARTY OF THE	TOTAL	203 281,12 €	197 157,13 €
BAYEUX	RENOUVELLEMENT MATERIEL DE SIGNALISATION	SIGNALISATION LUMINEUSE	5 427,06	4 613,00	4 070,30
	RD 514	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	112 222,17	75 803,25	75 803,2
HUPPAIN	RENOUVELLEMENT DE 7 LANTERNES	ECLAIRAGE PUBLIC	2 758,92	2 758,92	2 069,19
PORT-EN-BESSIN-	CREATION D'UNE ARMOIRE	ECLAIRAGE PUBLIC	4 317,63	3 732,50	3 238,22
	RENOUVELLEMENT ARMOIRE 18 ET RESTRUCTURATION DE RESEAU EP	ECLAIRAGE PUBLIC	8 327,00	7 077,95	6 245,2

Le Bureau Syndical prend acte de cette nouvelle liste et décide de la soumettre au Comité Syndical du 5 avril prochain, complétée éventuellement par de nouvelles demandes, enregistrées d'ici cette date.

# 32) ABANDONS DE CREANCES ET ADMISSION EN NON-VALEUR 2015-2016

Il est constaté des écarts de règlement pour des sommes extrêmement faibles au regard des titres (1 centime à 4 euros) et l'insolvabilité d'un tiers empêche le recouvrement d'une créance.

Dans ce contexte, après accord de Mme La trésorière en date du 31 octobre 2017, la commission « Administration-Finances », réunie le 13 mars 2018, propose de mettre en œuvre l'admission en non-valeur pour les dossiers suivants :

	PROPOSI	TION D'ABANDON	DE CREANCES	EN NON VALEUR	
ANNEE	TIERS	SOLDE	ANNEE	TIERS	SOLDE
2015	OZBEC Sevil	1 722,02 €		SAS TUTOR CALVADOS	0.10 €
	CAMBREMER	0,04€		SAS TOTOR GALVADOS	0,10 0
	BONNOEIL	0,27 €	2010	BAYEUX	2,43€
	CRIQUEBOEUF	0,40 €	2016	FONTAINE ETOUPEFOUR	0,01€
2016	NONANT	0,90€		SIAEPA LES BRUYERES	0,10€
	RANVILLE	0,08€		VALDALLIERE	0,60€
	GREGOIRE Pascal	0.40 €			
	TOTAL			1 727,35 €	

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter les abandons de créances présentées et autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

P



#### 33) Frais de maitrise d'ouvrage a compter du 1er juillet 2018

Le SDEC ÉNERGIE applique depuis de nombreuses années des frais de maîtrise d'ouvrage sur les factures de travaux dans le cadre des opérations éligibles aux financements d'ENEDIS: PCT, redevance R2 et à la détermination pour chaque ouvrage de réseau d'électricité de la VRG, portant sur la Valorisation Comptable des Remises Gratuites.

Les taux appliqués au premier semestre 2018 (travaux d'électricité = 7.0 % et travaux d'éclairage public = 8.5 %) sont ceux résultant de l'accord du 28 juin 2013 entre le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS.

Le renouvellement du contrat de concession amène le syndicat à réactualiser ces frais de maîtrise d'ouvrage.

La méthode retenue prend en compte la moyenne des coûts de structure (frais généraux hors compétences optionnelles + frais de personnel + petit investissement : véhicules, mobilier, informatique, agencement du bâtiment) des années 2015, 2016 et 2017 (source comptes administratifs).

Ces coûts sont répartis ensuite entre les activités électricité et éclairage, au prorata des effectifs affectés.

La somme de ces coûts, par activité, est exprimée en % des travaux d'investissement réalisés en électricité et éclairage public.

La commission propose au Bureau Syndical d'appliquer, à compter du 1er juillet 2018, les frais de maîtrise d'ouvrage suivants :

- Electricité = 9,5 %;
- Eclairage Public = 8,5 %.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de fixer les frais de maitrise d'ouvrage à 9.5% pour les travaux exercés par le Syndicat sur le réseau d'électricité et à 8,5 % pour ceux relatifs aux travaux sur le réseau d'éclairage Public ;
- d'appliquer ces taux du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2022;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

#### 34) DEMANDE DE SUBVENTION - OFFICE DE TOURISME DE BAYEUX INTERCOM

L'Office de Tourisme de Bayeux Intercom sollicite une aide du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de deux évènements majeurs pour la ville :

- « Rendez-vous à la Cathédrale 2018 : Un arbre en liberté », programmée du 17 juillet au 1er septembre 2018 ;
- « La Cathédrale de Guillaume », du 1er décembre 2018 au 5 janvier 2019.

Il s'agit au travers d'une mise en lumière dynamique de deux sites remarquables de la ville de Bayeux – l'Arbre de la Liberté et la Cathédrale – de conter une dizaine d'histoires de liberté et le témoignage de la fabuleuse épopée de Guillaume le Conquérant aux milliers de spectateurs attendus.

Ces projets s'appuient sur les technologies innovantes de la projection lumineuse à 360° de lumières leds et laser, technologies dont les activités d'exploitant de réseaux d'éclairage public du SDEC ÉNERGIE ont, pour partie, recours.

La commission propose au Bureau Syndical l'attribution d'une subvention de 8 000 € pour ces manifestations.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom pour l'organisation de ses deux manifestations « Rendez-vous à la Cathédrale 2018 : Les Iumières de la Liberté » et « La Cathédrale de Guillaume » ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738, sous réserve du vote du Budget Primitif par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer les actes s'y rapportant.





#### **ENERGIE**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 12 mars 2018.

#### 35) PARTENARIAT AVEC BESSIN URBANISME POUR L'ELABORATION DU PCAET DU BESSIN

Dans le cadre de son accompagnement à la maîtrise de l'énergie, le SDEC ÉNERGIE envisage de formaliser son partenariat avec Bessin Urbanisme dans la réalisation du PCAET du territoire.

La convention proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion (annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation), d'une durée de 2 ans, correspondant à la durée d'élaboration de la démarche, n'entraine aucun engagement financier entre les deux parties.

#### Le SDEC ÉNERGIE s'engage à :

- participer au comité de pilotage ;
- mettre à disposition l'outil PROSPER;
- proposer une animation PCAET pour les élus à la Fabrique énergétique ;
- présenter les réseaux de distribution d'électricité et de gaz pour nourrir le diagnostic ;
- mettre en œuvre des actions issues du PCAET, relevant de ses compétences (éclairage public, réseaux, Conseil en énergie partagé, installations de production d'ENR...).

#### De son côté, Bessin Urbanisme s'engage à :

- utiliser l'outil PROSPER et valider le scénario retenu permettant la remontée des données au SDEC ÉNERGIE:
- informer le syndicat des projets de production d'énergie renouvelable et d'aménagement émergents sur son territoire;
- relayer auprès des EPCI et communes de son territoire, le programme des activités de la Fabrique énergétique (ateliers...);
- contribuer aux réflexions menées entre EPCI sur les PCAET, notamment dans le cadre de la Commission Consultative pour la Transition Energétique.

Le Président soumet cette proposition de partenariat à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

# 36) PARTENARIAT POUR LE PRET DE L'EXPOSITION NOMADE « 2050 » - FESTIVAL ENSEMBLE DE PONT L'EVEQUE

Dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade de l'exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre, ainsi, les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec la ville de Pont l'Evêque porte sur le prêt de cette exposition à l'occasion du « Festival Ensemble », organisé durant la semaine du développement durable, du 25 mai au 5 juin 2018.

La convention proposée - annexe 17 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l'exposition nomade « 2050 », à la ville de Pont-L'Evêque du 25 mai au 5 juin 2018;
- de la mise à disposition de moyens humains par le SDEC ENERGIE, pour accompagner la ville de Pont-L'Evêque dans sa démarche d'animation, de sensibilisation et d'information sur le thème de l'énergie (1 journée).





Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

#### 37) ACCORD D'ITINERANCE AVEC LE SDEM 50

Le réseau MobiSDEC est connecté depuis le début de l'année à la plateforme d'itinérance GIREVE ; celle-ci permettant de connecter les différents réseaux de bornes de recharge entre eux.

Il existe ainsi 2 types d'accords que le syndicat peut conclure sur cette plateforme :

- Les accords d'itinérance entrante qui permettent à un utilisateur détenteur d'un compte chez un autre opérateur de Mobilité de se connecter au réseau Mobisdec avec son moyen d'identification habituelle. Sa recharge lui sera facturée au prix convenu dans l'accord d'itinérance signé entre le SDEC ÉNERGIE et son opérateur de mobilité. Ainsi, sans compte MobiSDEC, la recharge devient possible.
  - Le SDEC ÉNERGIE peut signer gratuitement autant d'accords d'itinérance entrante qu'il le souhaite. A ce jour, 7 opérateurs l'ont sollicité pour de tels accords.
- Les accords d'itinérance sortante qui permettent à un utilisateur, titulaire d'un compte MobiSDEC, d'aller se recharger en utilisant son moyen d'identification habituel sur le réseau de bornes d'un autre opérateur de mobilité.
  - GIREVE autorise gratuitement 6 accords d'itinérance sortante.

Le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50 ont la volonté conjointe de mettre en place cette itinérance, qui n'engendre pas de frais supplémentaires.

Leurs utilisateurs respectifs auront ainsi accès aux deux réseaux de bornes au prix indiqué dans les accords d'itinérance. L'opérateur « hôte » facturera à échéance, à l'opérateur entrant, les consommations de ses utilisateurs aux prix indiqués dans chacun des accords.

La commission propose, par ailleurs, d'étendre ce type d'accord à l'ensemble des syndicats du TEN.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cet accord.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'accord d'itinérance proposé, de l'étendre à l'ensemble des autres syndicats du TEN, et d'autoriser le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

#### 38) AIDES FINANCIERES

Les Communautés de communes CINGAL – SUISSE NORMANDE et BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM et la commune de Carpiquet ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.





Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 18 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des Communautés de communes CINGAL – SUISSE NORMANDE et BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM ainsi qu'à la commune de Carpiquet, pour l'achat d'un véhicule électrique;
- dit que ces aides seront imputées à l'article 65738;
- autorise le Président à signer les conventions proposées et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

# 39) PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DSIL - 2018

Le SDEC ÉNERGIE est un acteur majeur de la transition énergétique dans le département du Calvados. Il s'associe aux efforts des collectivités pour favoriser l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE développe des centrales de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures des collectivités du département par transfert de la compétence « Energies Renouvelables ».

Pour l'année 2018, les 6 projets sont :

- Gymnase de DOUVRES LA DELIVRANDE ;
- Halle des sports de DOUVRES LA DELIVRANDE ;
- Salle des fêtes de LIVAROT PAYS D'AUGE (commune déléguée de NOTRE DAME DE COURSON);
- Eglise de BREMOY;
- Ombrière photovoltaïque à CAEN;
- Ecole de musique de VALDALLIERE (commune déléguée de VASSY).

Le SDEC ÉNERGIE pourrait prétendre à l'éligibilité à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou à la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL). Le dossier de demande de subvention impose une délibération de l'organe délibérant de l'EPCI demandeur qui adopte les opérations et les modalités de financement et sollicite les 2 fonds DETR et DSIL.

Compte tenu des dépenses et des recettes générées sur 5 ans par les 6 projets, le calcul du montant de la subvention demandée est de 75 000 €.

Le budget prévisionnel des 6 opérations, objets de la demande de subvention, se présente comme suit :

DEPENSES PREVISIONELLES DES 6 PROJETS	montant HT	RECETTES PREVISIONNELLES A 5 ANS	montant HT
Etudes	43 432 €	ETAT (DETR Ou DSIL)	75 000 €
Travaux	404 888 €	REGION	176 270 €
raccordement au réseau public d'électricité	35 638 €	COLLECTIVITES (cœur de nacre)	22 000 €
autres prestations ( frais de notaire, amlante, maîtrise d'œuvre)	27 750 €	TEP CV	88 000 €
Charges d'exploitation et de maintenance sur 5 ans		SDEC ENERGIE	54 865 €
		Contribution COLLECTIVITES (forfait exploitation sur 5 ans)	9 063 €
		VENTE D'ELECTRICITE sur 5 ans	126 597 €
TOTAL	551 795 €		551.795 €

Le Président propose au Bureau Syndical que le SDEC ÉNERGIE sollicite les subventions au titre des fonds DETR et DSIL, pour concrétiser les six projets photovoltaïques prévus en 2018.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de solliciter les deux fonds DETR et DSIL pour les six projets photovoltaïques prévus en 2018 et autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.





#### 40) GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE STATIONS HYDROGENE

Le SDEC ÉNERGIE s'est engagé, auprès de la Région, dans un programme de déploiement de stations hydrogène et le syndicat d'énergies de l'Eure (SIEGE 27) est dans une démarche identique.

Puisqu'il s'agit d'un besoin similaire, les deux structures envisagent de mutualiser leurs moyens sous la forme d'un groupement de commandes en lançant une consultation commune pour l'achat et la pose de stations hydrogène.

Le Président propose au Bureau Syndical de valider la création d'un groupement de commande pour la fourniture et la pose de stations hydrogènes entre le SDEC ÉNERGIE et le SIEGE 27, et dont le syndicat de l'Eure serait le coordonnateur.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter le groupement de commande proposé et d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

#### 41) PARTENARIAT AVEC BIOMASSE NORMANDIE

Au service des collectivités locales et territoriales, ainsi que des professionnels, l'équipe technique de BIOMASSE NORMANDIE étudie et met en œuvre des solutions innovantes pour des projets concernant les énergies renouvelables (notamment le bois-énergie), la maîtrise de l'énergie et la valorisation des déchets organiques.

Cette association a sollicité le Territoire Energie Normandie – TEN – pour devenir un partenaire du programme régional de développement du bois énergie aux côtés de l'ADEME et de la Région.

L'objectif de ce partenariat est :

- d'inciter les collectivités à s'appuyer sur les syndicats d'énergies pour mettre en œuvre leur projet ;
- d'aider les syndicats dans l'analyse des dossiers et la réalisation de notes d'opportunité ;
- de fournir des modèles et analyser les cahiers des charges pour les phases de consultations ;
- d'accompagner les syndicats dans leurs projets pour solliciter les aides publiques;
- de partager les expériences dans la mise en place de SPIC pour la vente d'énergie.

Le coût de ce partenariat pour le TEN est estimé à 75 000 € sur les 3 prochaines années – 2018/2019/2020 – soit 25 000 € par an.

Face à cette sollicitation, les 5 syndicats, réunis le 21 février 2018 à Alençon à l'occasion de la 4ème conférence des présidents, proposent de contribuer à part égale, soit à hauteur de : 5 000 € par an et par syndicat.

Le Président soumet cette proposition de partenariat à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6281.





# 42) ECHEANCIER

M. Bruno DELIQUE informe les élus des nouvelles échéances, ou des modifications définies depuis le dernier Bureau Syndical pour la fin du premier semestre 2017 :

# **ECHEANCES DU 1ER SEMESTRE 2018**

AVRIL 2018			
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués	Jeudi 3 avril	
REUNION ENTREPRISES	Les membres de la commission Travaux	Mercredi 4 avril – 10h00 - Dôme - Caen	
COMITE SYNDICAL	Les 199 membres	Jeudi 5 avril - 14h00 - CCI	
COLLOQUE HYDROGENE	Collectivités adhérentes	Mardi 10 avril – 9h Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen	
COMMISSION LOCALE D'ENERGIE DE CAEN AGGLO	Les délégués	Mardi 10 avril - 18h SDEC ENERGIE	
COMITE SYNDICAL (OPTION SI QUORUM NON ATTEINT LE 5)	Les 199 membres	Jeudi 12 avril - 14h00 Salle des fêtes – St Contest	
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL.	Les 25 membres du Bureau Syndical	Jeudi 12 avril - 14h00	
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical	Mardi 17 avril - 14h00	
ATELIERS DE LA FABRIQUE ENERGETIQUE CYCLE ENR « GEOTHERMIE »	Collectivités adhérentes	Mercredi 18 avril – 9h00	
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 20 avril 9h30	
CAO	J. LELANDAIS B. LEJEUNE H. GIRARD A. LIARD P. LAGALLE F. BLIN	Vendredi 20 avril 14h00	
MATINALE « MAPEO CALVADOS ET LE SPANC »	<del>Les délégués</del>	Mercredi 25 avril 9h00	



	MAI 2018		
COMMISSION-CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants d	de cette commission	Mardi 15 mai 14h Evrecy
MATINALE « MAPEO CALVADOS ET LE SPANC »	Les dé	élégués	Mercredi 16 mai 9h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Mercredi 16 mai - 10h00 - Ste Marie Outre l'eau
BUREAU SYNDICAL SPECIAL CONCESSION	Les 25 r	membres	Vendredi 18 mai - 9h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 22 mai - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres o	du Bureau Syndical	Mardi 22 mai – 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 23 mai - 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 23 mai – 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 24 mai - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 24 mai - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL	N. JOYAU G. MARIE	Jeudi 24 mai – 15h00
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN		Vendredi 25 mai - 9h30
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 25 mai 14h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY- LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 28 mai - 13h30
ATELIERS DE LA FABRIQUE ENERGETIQUE CYCLE ENR BOIS ENERGIE OU EOLIEN	Les dé	légués	Mercredi 30 mai 9h00



JUIN 2018			
BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical	Vendredi 8 juin - 9h30	
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical	Mardi 12 juin - 14h00	
80 ANS DU SYNDICAT	Représentants au Comité Syndical, partenaires et agents du SDEC ENERGIE	Jeudi 14 juin - 19h00	
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 15 juin 9h30	
COMITE SYNDICAL	Les 199 représentants du Comité Syndical	Jeudi 21 juin – 14h00 CCI	
JOURNEE DU PERSONNEL	Les membres du Bureau Syndical et le Personnel	Vendredi 22 juin	
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants de cette commission	Mardi 26 juin- 14h30 Evrecy	
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 21)	Les 199 représentants du Comité Syndical	Jeudi 28 juin – 14h00 Salle des fêtes – St Contest	

# Dates de Comites et de Bureaux, proposees pour le second semestre 2018 :

BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 14 septembre - 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants des collectivités membres	Jeudi 20 septembre 14h00 - CCI
COMITE SYNDICAL (Option si quorum non atteint le 20)	Les représentants des collectivités membres	Jeudi 27 septembre - 14h00 Salle des fêtes St Contest
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 19 octobre - 9h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 30 novembre - 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants des collectivités membres	Jeudi 13 décembre 14h00 - CCI
COMITE SYNDICAL (Option si quorum non atteint le 13)	Les représentants des collectivités membres	Jeudi 20 décembre - 14h00 Salle des fêtes - St Contest

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications présentées.



L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h45.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

M. Jacques LELANDAIS

M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET			
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT			



# BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018 Compte rendu des dépenses inférieuresà 5 000 € au titre des délégations du Président Du 13/02/2018 au 16/03/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Aménagement des locaux	ST GOBAIN GLASS SOLUTIONS	FOURNITURE ET POSE VITRE BUREAU CONCESS CASSE A L'IDENTIQUE - CONCESSION	28/02/2018	1 912,12
Achat mobilier bureau	ALTER BURO LOISELET	SIEGE DE BUREAU UDO SUMMUM RESILLE FL	13/02/2018	424,00
Fourniture petits	FIDUCIAL	COMMANDE N°9 - FOURNITURES DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	06/03/2018	51,98
équipements	SPEECHI SHOP	1 LAMPE DE RECHANGE POUR VIDEO PROJECTEUR DE LA MAISON DE L'ENERGIE	19/02/2018	250,00
	ALTER BURO LOISELET	COMMUNICATION: SUPPORTS BADGES NOMINATIFS	13/03/2018	121,48
Fournitures administratives	FIDUCIAL	COMMANDE N°7 - PAPIER A4 BLANC (15 FIDUCIAL BUREAUTIQUE	06/03/2018	160,50
		COMMANDE N°9 - FOURNITURES DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	06/03/2018	326,66
	ORIGANE	200 POCHETTES COIN INCOLORE	21/02/2018	160,00
	DIAC LOCATION	ZOE EM-409-XD MARS 2018	06/03/2018	85,47
		ZOE MARS 2018	06/03/2018	215,00
	ELIS	BONBONNES D'EAU - MARS 2018 MAJ	06/03/2018	140,96
		ZOE CX-897-KR- MARS 2018	15/02/2018	66,06
Location matériel		ZOE CX-946-KR - MARS 2018	15/02/2018	66,06
	UGAP	KANGOO CY-693-FK - MARS 2018	28/02/2018	73,00
	UGAP	LOCATION DE BATTERIE - AVRIL 2018 ZOE CX-946- KR	16/03/2018	66,06
		ZOE CX-897-KR- AVRIL 2018	16/03/2018	66,06
	CENTRE BONNET	VISITE INIT PEUGEOT 207 CD-695-JR	06/03/2018	49,58
	LAGUERRE PNEUS SAS	PEUGEOT CD-695-JR - LAMPE H7	28/02/2018	10,25
	TOTAL FINA ELF	CARBURANTS - JANVIER 2018	13/02/2018	70,58
		CARBURANTS SERVICES FEV 2018	13/03/2018	77,57
Entretien et		ZOE CX-897-KR- MARS 2018	15/02/2018	17,65
réparation véhicules		ZOE CX-946-KR - MARS 2018	15/02/2018	17,65
	LICAD	KANGOO CY-693-FK - MARS 2018	28/02/2018	18,36
	UGAP	LOCATION DE BATTERIE - AVRIL 2018 ZOE CX-946- KR	16/03/2018	17,65
		ZOE CX-897-KR- AVRIL 2018	16/03/2018	17,65
Documentation générale	AFNOR	NF C 17-200 PRATIQUE	27/02/2018	34,92
et technique	CALAMEO	CATALOGUE A FEUILLETER EN LIGNE	05/03/2018	144,00
	Cabinet SYMCHOWICZ	ANALYSE JURIDIQUE PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCESSION	27/02/2018	3 325,00
Honoraires	CLAISSE ET ASSOCIES	CONSULTATION: IRVE / NGV /HYDROGENE	16/02/2018	2 600,00
	SELARŁ GB2A	ANALYSE ENTREE SDEC ENERGIE DANS LE CAPITAL DE LA SEM WEST ENERGIES	27/02/2018	1 400,00
	AIPFC	CHICHEBOVILLE RENOVATION POSTE RENOVATION POSTE MAIRIE	21/02/2018	654,67
Divers	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	COURRIER CONSEIL DEPARTEMENTAL	16/03/2018	60,83
	ASSOCIATION POISSON D'AVRIL	RENOVATION POSTE TRANSFORMATION	28/02/2018	582,40
	ASSO LES PETITS DEBROUILLARDS	ANIMAT°ATELIERS SCIENTIFIQUES 12/2017	02/03/2018	1 440,00
	A VUE D OEIL	REPORTAGE PHOTOS COMITE SYNDICAL 8 FEVRIER 2018	27/02/2018	259,60
		SAVE THE DATE 80 ANS - SDEC ENERGIE	02/03/2018	180,00
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	CREATION D'UN VISUEL COLLOQUE HYDROGENE	13/03/2018	1 180,00

Montant HT	Date du mandat	Libellé de la facture	Fournisseur / Tiers	Objet
1 050,0	02/03/2018	ANNONCE EMPLOI PUBLIC : CDD 12 MOIS -	GROUPE MONITEUR	
270,0	13/02/2018	ANNONCE : CONTROLEURS/NOEUDS COMMUNICANTS		
90,0	16/02/2018	ANNONCE : PRESTATIONS DE FOURNITURE MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE		
900,0	28/02/2018	ANNONCE : FOURNITURE DE LUMINAIRES PEINTS POUR ECLAIRAGE ROUTIER - 2018	JOURNAUX OFFICIELS	Annonces insertions
90,0	02/03/2018	ANNONCE : AMO EAU & ASSAINISSEMENT		
720,0	02/03/2018	ANNONCE : REALISATION INSTALLATION DE PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE		
1 500,0	16/03/2018	IMPRESSION FICHIER 220 EX	COPYCAEN	Catalogues et imprimés
78,0	16/02/2018	PETIT DEJEUNER DU 15 FEVRIER 2018 POINT INFO 14		
98,	02/03/2018	7 PLATEAUX REPAS DU 27/02/2018 BD + SD +JL + BLJ + ENEDIS	COCKTAIL RECEPTION	
78,	16/03/2018	PETIT DEJEUNER DU 14 MARS 2018 REUNION PHOTOVOLTAIQUE		
1 557,0	22/02/2018	COCKTAIL DU 8 FEVRIER 2018	GRANDSIRE TRAITEUR SARL	24
55,	16/02/2018	DEJEUNER DU 15 FEVRIER 2018 AP + 2 INTERVENANTS	LE KIKALOU	Réceptions
92,	22/02/2018	DEJEUNER DU 19/02/2018 BD + SD + SLA + ELU		
420,	06/03/2018	DÉJEUNER BUREAU SYNDICAL DU 23 FÉV2018	LE MEMORIAL DE CAEN	
490,	16/02/2018	DEJEUNER DU 20 DECEMBRE 2017 SDEC ET ENEDIS	RESTAURANT L ESPERANCE	
276,	16/03/2018	COURRIER CONSEIL DEPARTEMENTAL	APAEL DE PAPILLONS BLANCS	
30,	13/02/2018	CONTRAT POSTREPONSE - JANVIER 2018 LA POSTE	LA POSTE	Frais d'affranchissement
3 845,	06/03/2018	CONTRAT MA FEVRIER 2018 LA POSTE		
1 479,	19/02/2018	APPEL A COTISATION - COMPETANCE ENERGIE COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR	AMORCE	Cotisations organismes
2 659,	14/02/2018	ENTRETIEN LOCAUX - JANVIER 2018	IDO DDODDETE	Frais de nettoyage
2 659,	13/03/2018	NETTOYAGE LOCAUX FEVRIER 2018	JBS PROPRETE	des locaux
34 785,63			TOTAL	

# BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018 Compte-rendu des dépenses supérieures à 5.000 € au titre des délégations du Président Du 13/02/2018 au 16/03/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
	CEGELEC INFRA CALVADOS GT FORLUX	GEFOSSE-FONTENAY - CREATION PSSA	14/03/2018	28 226,63
		AMAYE-SUR-ORNE - REMPLACEMENT PRCS BG	08/03/2018	8 355,80
		AURSEULLES - BOURG - SERMENTOT	16/03/2018	8 188,69
		AVENAY - CREATION PRCS CHAMP BRI	08/03/2018	5 604,50
		COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - REM	06/03/2018	7 350,0
	EPSYS SAS	CRICQUEVILLE-EN-AUGE - REMPLACEMENT	08/03/2018	5 604,50
		LA CAMBE - CREATION PRCS LIEU MALOIS 100	16/03/2018	6 827,30
		LA CAMBE - PRCS VERT LIERRE	08/03/2018	5 604,50
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - REMPLACEME	08/03/2018	5 604,50
		SOULEUVRE EN VOCAGE - PRCS BLANC	08/03/2018	5 604,50
		CROISILLES - RUE DU MOULIN DE TRASPY	06/03/2018	24 408,1
	GT CALVADOS	CROISILLES - RUE DU MOULIN DE TRASPY	06/03/2018	9 682,44
		ROTS - RUE DU MARAIS	06/03/2018	16 229,35
Immobilisation	RESEAUX	BARBERY - REMPLACEMENT PUC I+P V	14/03/2018	21 073,49
corporelle	ENVIRONNEMENT	LA ROQUE-BAIGNARD - CREATION PRC	09/03/2018	28 052,92
		ANNEBAULT - BT EGLISE	12/03/2018	11 673,62
		ANNEBAULT - BT PESTILS 016-05	12/03/2018	9 718,3
	SAG VIGILEC	CABOURG - AVENUE DES DEVISES	09/03/2018	30 086,42
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RUES GAMBI	13/03/2018	20 323,38
		SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE - BT PO	06/03/2018	6 103,1
		VARAVILLE - AVENUE DES DEVISES	09/03/2018	
		COSSESSEVILLE - LE MANOIR	14/03/2018	27 082,93
	SORAPEL	COSSESSEVILLE - LE MANOIR	14/03/2018	40 609,96
	STURNO	NOUES DE SIENNE - D77 BOURG		18 607,54
	STORINO	BANVILLE - CREATION PSSA ENCEINT	09/03/2018	17 378,20
	TEIM		05/03/2018	22 458,65
		BERNESQ - CREATION PRCS MARICORN	12/03/2018	14 575,74
		LISON - BT HAUT CHENE 367-09 - EXTENSION	12/03/2018	9 080,51
		NOUES DE SIENNE - BT ZA NORD 658	12/03/2018	6 283,87
		TERRES DE DRUANCE - BT BISSON 59	05/03/2018	14 539,69
		VALDALLIERE - CREATION PRCS HAUT	05/03/2018	22 650,35
		BAYEUX - RENOUVELLEMENT MATERIEL	06/03/2018	10 830,40
	ENGIE EX COFELY	COURSEULLES-SUR-MER - RENOUVELLE	06/03/2018	5 187,35
		ESQUAY-SUR-SEULLES - Aménagement	06/03/2018	7 477,73
	INEO GDF SUEZ	FONTAINE-HENRY - Extension eclai	06/03/2018	28 241,99
mmo. Reçues au titre des M.A.D.		SAINT-MARTIN-DES-ENTREES - Aménagement	09/03/2018	27 482,72
	GT CALVADOS	LION-SUR-MER - RUE DE LUC SUR MER	06/03/2018	30 765,57
	GT CALVADOS	ROTS - RUE DU MARAIS	06/03/2018	6 782,67
	SAG VIGILEC	VARAVILLE - AVENUE DES DEVISES	09/03/2018	17 127,62
	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRIS	ARROMNACHES LES BAINS - TVA INTRACOM	13/03/2018	8 442,12
		ARROMANCHES-LES-BAINS - Mise en conformité	13/03/2018	5 094,38
		COLOMBY-ANGUERNY - Mise en conformité	13/03/2018	5 094,38

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
	SIMON LIGHTING SA	TOURVILLE-SUR-ODON - PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE	13/03/2018	6 004,09
		VERSON - PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE	13/03/2018	42 210,60
	STURNO	NOUES DE SIENNE - D77 BOURG	09/03/2018	6 308,25
		AVANCES FORFAITAIRES 2018	15/03/2018	15 000,00
	SAG VIGILEC	AVANCES FORFAITAIRES 2018	15/03/2018	10 000,00
		AVANCES FORFAITAIRES 2018	15/03/2018	50 000,00
Avances forfaitaires		AVANCES FORFAITAIRES 2018	15/03/2018	15 000,00
	OTUBNIC	AVANCES FORFAITAIRES 2018	15/03/2018	20 000,00
	STURNO	AVANCES FORFAITAIRES 2018	15/03/2018	25 000,00
		AVANCES FORFAITAIRES 2018	15/03/2018	40 000,00
	GT CALVADOS	LION-SUR-MER - RUE DE LUC SUR MER	06/03/2018	29 704,94
Travaux Sous		LION-SUR-MER - RUE DE LUC SUR MER	06/03/2018	9 415,30
Mandats Télécom	SAG VIGILEC	CABOURG - AVENUE DES DEVISES	09/03/2018	7 270,58
2017		VARAVILLE - AVENUE DES DEVISES	09/03/2018	5 986,39
	STURNO	NOUES DE SIENNE - D77 BOURG	09/03/2018	6 520,26
Travaux Sous Mandats Eclairage 2017	SAG VIGILEC	CABOURG - AVENUE DES DEVISES	09/03/2018	17 127,62
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 1	16/03/2018	13 176,01
Maintenance	TEIM	Travaux de maintenance EP 2018 LOT 2	16/03/2018	13 285,01
éclairage public		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 3	16/03/2018	18 950,82
Cotisation autres organismes sociaux	CNAS COTISATION	REF PAIEMENT 596F184570	09/03/2018	10 977,7
Indemnités des élus	SALAIRES	Indemnité de Mars 2018	09/03/2018	6 320,6
		TOTAL		978 374,76

# BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018

# Compte rendu des délégations de dépenses du Président Au titre des dépenses de personnel du 13/02/2018 au 19/03/2018

Libellé	Tiers	Net
Personnel extérieur	CENTRE DE GESTION	61 652,05
Versement transport	URSSAF	2 326,66
Cotisation FNAL	URSSAF	581,68
Catinatian CDC at CNEDT	CENTRE DE GESTION	814,35
Cotisation CDG et CNFPT	CNFPT	1 046,97
Cotisation URSSAF	URSSAF	19 233,18
	CNRACL	34 853,85
Cotisations aux caisses de retraite	IRCANTEC	655,90
	RAFP	1 048,45
Cotisations aux ASSEDIC	URSSAF	583,43
Assurance du personnel	APRIL	29 671,22
Cotisations aux organismes sociaux	ATIACL	11 398,75
	CNRACL	11 290,30
	Divers salaires	79 978,07
Dánasa ánaklan malalahasha da sa a sa s	PREFON	155,58
Rémunération prinicipale des fonctionnaires	RAFP	706,35
	TICKET3	1 646,35
	URSSAF	10 090,03
	Divers salaires	3 574,61
	PREFON	5,22
Supplément Familial des fonctionnaires	RAFP	26,95
	TICKET3	64,60
	URSSAF	394,94
	Divers salaires	41 790,47
	PREFON	76,70
Régime indemnitaire des fonctionnaires	RAFP	315,15
	TICKET3	700,69
	URSSAF	4 611,68
	Divers salaires	6 943,92
Rémunération prinicipale des contractuels	IRCANTEC	304,91
Remaneration prinicipale des contractuels	TICKET3	102,55
	URSSAF	1 362,71
	Divers salaires	2 355,25
Régime indemnitaire des contractuels	IRCANTEC	103,71
Negime indenimiane des contractueis	TICKET3	34,07
	URSSAF	461,56
Médecine du travail	CMAIC	59,88
TOTAL GENERA	AL .	331 022,74